

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT DES ÉCOLES D**

L'an deux mille vingt-trois, le dix janvier, les membres du Comité syndical se sont réunis à Garlin sous la présidence de Mme Michèle PLANTÉ.

<b>Nombre de délégués</b>	<b>21</b>
En exercice	21
Présents	16
Dont suppléants	0
Dont représentés	0
<b>Votants</b>	
Dont pour	16
Dont contre	0
Dont abstention	0

**Membres présents :**

Mme BITAILLOU Françoise, M. CAU-MIL Thierry, M. COUET-LANNES Patrick, M. DARBO Nicolas, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, M. LESCOLE Grégory, Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme RODRIGUES Catherine, Mme VOEGELI Noémie.

**Etaient excusés :**

Mme AMARE Mélanie, Mme FERRANDO Chantal, Mme LARROUDE Jacqueline, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme UCHAN Samantha.

**Secrétaire de séance :** M. COUET-LANNES Patrick

**N°2023-A3 – FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°2022-4**RAPPORT

Mme la Présidente expose au Comité Syndical la nécessité d'ajuster les crédits prévus au budget 2022 afin de provisionner les créances douteuses, c'est-à-dire les dépenses de plus de deux ans. Celles-ci sont actuellement de 17 458,53 €, et portent sur les exercices 2016 à 2020.

La provision de ce risque doit être au moins de 15 %, soit 2 618,78 €.

En conséquence, il convient de modifier les écritures budgétaires comme suit :

Chapitres	Dépenses Fonctionnement	Montant
011	6042 - Achats de prestation de services	- 2 619 €
68	6817 - Dot. aux prov. pour dépré. des actifs circulants	+ 2 619 €
	<b>Total</b>	<b>0</b>

DÉCISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

**ADOpte** la décision modificative n° 2022-4.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Michèle PLANTÉ

